



Règlement Méribel Trail



INFORMATION COVID 19 : En raison du contexte actuel sans précédent le règlement ci-dessous peut être amené à être modifié pour répondre aux exigences gouvernementales et préfectorales.

En cas d'annulation de l'événement, le Comité d'Organisation s'engage à rembourser intégralement les coureurs.

Le port du masque sera obligatoire sur le site de la course, au moment du retrait des dossards, au départ de toutes les courses et fera partie du matériel obligatoire.

ATTENTION Aucune inscription ne sera possible sur place.

1. Généralités :

Méribel Sport Montagne section du Club des Sports organise le Samedi 8 Août et le Dimanche 9 Août 2020 le Méribel Trail, événement constitué de 7 parcours : le KV, le 50 km, le 25 km, le 10 km, le 5 km le 2 km et la Mérib'kids. Le départ du KV aura lieu au centre de Méribel Mottaret et l'arrivée au sommet de la petite Saulire. Les départs et les arrivées des autres courses ont lieu au Hameau du Mottaret. Cf : <https://www.meribel-sport-montagne.com/meribel-trail/#acces>

Le concurrent, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par le comité de course, relatives, notamment à la sécurité.

2. Les épreuves :

1.

Les 7 parcours (le KV, 50Km, 25Km, 10Km, 5km, 2km et la Mérib'kids) sont des épreuves de pleine nature, empruntant les sentiers de Méribel, dont une partie dans la Réserve Naturelle de Tueda. Les coureurs doivent être pleinement conscients de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement préparés pour cela.

Les organisateurs mettront en place les indications nécessaires pour permettre aux concurrents de suivre correctement les parcours : flèches directionnelles, peinture temporaire, rubalise. Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée dans ce domaine.

Les courses se dérouleront sur deux jours, un challenge KV + course est mis en place cette année.

En raison du contexte actuel le port du masque sera obligatoire sur toutes les courses au moment du départ et sur les 300 premiers mètres (un panneau de fin de port du masque indiquera le moment autorisé du retrait).

Tout jet dans la nature du masque entraînera la disqualification immédiate du coureur.

Le départ du KV se fera en contre la montre toutes les 20 secondes, les départs de toutes les autres courses se feront par vague (de tailles différentes selon le nombre de coureurs par course optimisant la distanciation sociale) par numéro de dossard toutes les 2 minutes.

Le classement de la course se fera au temps réel.

Le Samedi 8 Août 2020	Le Dimanche 9 Août 2020
Le KV, départ en contre la montre à partir de 10h00 centre de Méribel Mottaret	Le 50km, départ à 6h00
La Mérib'kids, départ à 15h00	Le 25km, départ à 9h00
Le 5km, départ à 16h00	Le 10km, départ à 10h00
	Le 2km, départ à 10h30

2.1 Les Catégories :

Les courses sont ouvertes à toutes les personnes, licenciées ou non, en respectant les catégories affichées ci-dessous :

Course	Catégories	Course qualificative
Le KV	A partir de Junior (2002 et avant)	
Le 50 km	A partir d'Espoir (2000 et avant)	Qualificative courses UTMB Points ITRA : 3 pts endurance et 10 pts montagne
Le 25 km	A partir d'Espoir (2000 et avant)	Points ITRA : 2 pts endurance et 9 pts montagne
Le 10 km	A partir de Cadet (2004 et avant)	
Le 5 km	A partir de Minimes (2006 et avant)	

Le 2 km	De Poussins à Benjamins (2007 à 2010)	
La Mérib'kids	De 2011 à 2013	

2.2 Les contrôles et ravitaillements et barrières horaires :

En fonction des mesures gouvernementales et préfectorales qui seront à l'ordre du jour au moment de l'événement les éléments ci-dessous pourront être amenés à être modifiés.

Un gobelet individuel sera dans tous les cas obligatoires sur toutes les courses ayant un ou plusieurs ravitaillements.

En raison du contexte actuel les ravitaillements seront essentiellement constitués de liquide, pensez à prévoir le nécessaire en solide qui ne sera disponible qu'en petites quantités pour raisons sanitaires.

Seul le site des Allues proposera un ravitaillement solide complet.

Des points de contrôles sont établis par l'organisation afin d'assurer la régularité et la sécurité de l'épreuve. **Respectons l'environnement, pensez à jeter vos emballages dans les poubelles mises à disposition sur les ravitaillements et le point d'arrivée.** Les concurrents s'engagent à respecter les barrières horaires précisées ci-dessous.

Course	Ravitaillement	Barrières horaires
Le 50 km	5 ravitaillements adaptés COVID	Au ravitaillement des Allues au bout de 9h de course Au ravitaillement de Charbouille au bout de 11h45 de course A l'arrivée au bout de 13h de course
Le 25 km	2 ravitaillements adaptés COVID	Au ravitaillement de Côte Brune au bout de 3h15 de course A l'arrivée au bout de 7h de course
Le 10 km	1 ravitaillement adapté COVID	A l'arrivée au bout de 3h30 de course
Les autres courses	Pas de ravitaillement	Pas de barrière horaire

2.3 Sécurité et assistance médicale :

Des postes de secours sont implantés en divers points des parcours. Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC de la course. Une équipe médicale de régulation est présente

pendant toute la durée des épreuves au PC course de Méribel Mottaret. Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger

Une infirmerie sera ouverte à Méribel Mottaret pendant toute la durée des épreuves.

3. Documents obligatoires

Conformément à l'article L231-3 du code du sport, les inscriptions ne seront enregistrées que sur la présentation d'une licence F.F.A ou d'un certificat médical en cours de validité. Sont acceptés les documents ci-dessous :

Licence FFA

Ou

un certificat médical ou sa photocopie de « non contre-indication à la pratique de la course à pied **en compétition** » datant de moins d'un an le jour de la course.

Aucun autre document ne peut être accepté.

Tout dossier incomplet sera déplacé en liste d'attente. Les dossiers incomplets réintégreront la liste des inscrits uniquement si des places sont disponibles ou se libèrent.

Une autorisation parentale (téléchargeable ici) sera demandée pour toute inscription d'une personne mineure au jour de la course.

De par la situation exceptionnelle sans précédent liée au COVID 19, le document médical faisant foi justifiant de l'état de santé en vigueur au moment de l'événement sera également obligatoire.

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents, les concurrents ne seront pas autorisés à prendre le départ.

4. Les inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 15 novembre 2019 en ligne et fermeront au plus tard le mercredi 5 août 2020 à 23h59. **Il ne sera ensuite pas possible de s'inscrire sur place en raison des événements actuels.**

La liste des inscrits sera consultable sur le site internet de la course.

Les paiements par chèques devront être reçus avant le mercredi 5 août 2020 à l'adresse suivante :
SPORTIPS – Méribel Trail - BP 20019 – 83521 ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Course	Nombre de places	Tarif	Tarif Challenges
Le KV	200 places	10,00€ en ligne	/
Le 50 km	200 places	56,00€ en ligne	KV + 50km : 60,00€ en ligne
Le 25 km	200 places	30,00 € en ligne	KV + 25km : 35,00€ en ligne
Le 10 km	200 places	12,00€ en ligne	KV + 10km : 30,00€ en ligne
Le 5 km	250 places	10,00€ (intégralité des fonds reversés à l'association Summit of my Heart / Mécénat cardiaque)	X
Le 2 km	50 places	8,00 €	X
La Mérib'kids	50 places	Gratuit	X

4.2 Les modifications d'inscription :

Des modifications exceptionnelles d'inscription sont possible sur demande.

Les personnes qui ont souscrit l'assurance annulation lors de leur inscription pourront être remboursées intégralement du prix de l'inscription en cas d'annulation jusqu'à 72h avant leur course.

4.3 Échange de dossard :

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation. »

L'organisateur décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne. Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité).

5. L'annulation de la course

En cas de force majeure, d'évènement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

COVID 19 : en cas d'annulation de l'évènement à cause de la pandémie les coureurs seront intégralement remboursés.

6. La Remise des dossards

En fonction des mesures gouvernementales et préfectorales qui seront à l'ordre du jour au moment de l'évènement, les éléments ci-dessous pourront être amenés à être modifiés. Le port du masque sera obligatoire pour tous les coureurs (les bénévoles seront également équipés) pour le retrait de dossard.

Les dossards seront distribués :

Le samedi 8 août de 8h30 à 10h30 au centre de Méribel Mottaret et de 12h00 à 16h00 au Hameau du Mottaret. Le dimanche 9 août de 5h00 à 10h00 sur l'aire de départ / arrivée au Hameau du Mottaret.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur. Le dossard doit être porté et visible pendant toute la course. Le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. A la fin de la course, le dossard permet de retirer le repas et les boissons prévues par l'inscription.

7. La course

7.1 Le matériel obligatoire :

L'obligation de ce matériel est d'ordre sécuritaire. Il n'est pas négociable ! Une météo, à priori clémente, ne supprime pas l'obligation de ce matériel.

Les coureurs doivent-être en possession **tout le long de la course** de :

Pour le 25 et 50 km :

- une pièce d'identité en cours de validité
- une réserve alimentaire
- une réserve d'eau de 1L minimum
- un gobelet pour se ravitailler (autre que le contenant de la réserve d'eau)
- un téléphone portable en état de marche, chargé avec le numéro du PC course enregistré
- un coupe-vent
- une couverture de survie
- un sifflet

Pour le 10km :

- une réserve d'eau de 500mL minimum
- un gobelet pour se ravitailler (autre que le contenant de la réserve d'eau)

Pour les autres distances pas de matériel spécifique obligatoire.

Des contrôles aléatoires pourront être effectués au départ, sur le parcours ou à l'arrivée.

7.2 Les pénalités :

Des pénalités de temps seront appliquées pour les motifs ci-après :

Cause	Pénalité
Coupe du parcours	De 15 minutes à disqualification
Absence de matériel obligatoire lors d'un contrôle	De 15 minutes à disqualification
Triche	De 15 minutes à disqualification
Jet de détritrus	Disqualification
Mise en danger de sa propre sécurité, de celle d'autrui ou non-assistance à un concurrent	Disqualification
Non respect des personnes (organisateur et coureurs)	Disqualification
Refus d'obtempérer à un ordre de la course, chef de poste ou médecin secouriste	Disqualification
Non respect de l'âge minimum	Disqualification
Contrôle antidopage positif	Disqualification et restitution des lots attribués

En outre, le comité de course, s'autorise à prendre toutes sanctions complémentaires.

7.3 Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de contrôle. Le concurrent doit obligatoirement prévenir le responsable du poste de ravitaillement ou de contrôle le plus proche et lui remettre le dossard. L'organisation ne prévoit aucun rapatriement (hors urgence) en cas d'abandon.

7.4 Contrôle antidopage :

Des contrôles antidopages pourront être effectués après l'arrivée. Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Un refus de se soumettre au contrôle antidopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

8. L'après course

Les éléments mentionnés ci-dessous seront amenés à être modifiés et adaptés en raison du COVID 19 notamment les repas, et remises de prix pour éviter les rassemblements si les consignes gouvernementales et préfectorales l'exigent.

Des sanitaires seront situés sur le lieu de la course.

Des douches sont disponibles au Parc Olympique de Méribel.

Samedi, un apéritif d'après course sera proposé aux coureurs du KV.

Dimanche, un repas sera prévu pour tous les coureurs du jour (sauf la Mérib'kids).

8.1 Les récompenses :

Samedi, la remise des prix du KV aura lieu au Hameau du Mottaret à 14h00, les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés, ainsi que les 3 premiers juniors hommes et femmes. Les remises des prix des courses enfant auront lieu dans la foulée.

Dimanche, la remise des prix aura lieu à 14h30 sur l'aire de départ / arrivée. Pour le classement du 50km et du 25km, le premier des catégories (juniors, espoirs et tous vétérans confondus) hommes et femmes seront récompensés ainsi que les 3 premiers au scratch. Les lauréats ne seront récompensés qu'une seule fois. Pour le 10km et le 5km, seuls les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

Le Challenge KV + course récompensera les 3 premiers hommes et femmes au cumul des deux temps de course.

Les 5 premiers hommes et femmes du 50km et du 25km se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme, 50km et 25 km	500,00 €
2ème Homme et Femme, 50km et 25 km	400,00 €
3ème Homme et Femme, 50km et 25 km	300,00 €
4ème Homme et Femme, 50km et 25 km	200,00 €
5ème Homme et Femme, 50km et 25 km	100,00 €

Les 5 premiers hommes et femmes du kilomètre vertical se verront attribuer une prime de résultat distribuée comme ceci :

Place	Montant de la prime
1er Homme et Femme,	150,00 €
2ème Homme et Femme,	100,00 €

3ème Homme et Femme,	50,00 €
4ème Homme et Femme,	30,00 €
5ème Homme et Femme,	20,00 €

Ces primes seront soumises à une vérification antidopage.

9. Le droit à l'image

« J'autorise expressément les organisateurs du « Méribel Trail », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Méribel Trail, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée »

10. Assurance

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'une licence.